



Ordonnance de télécom CRTC 2023-52

Version PDF

Référence : 2023-25; 2023-21

Ottawa, le 7 mars 2023

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1174 Tarif des services d'accès – Reclassification de Whatì (Territoires du Nord-Ouest) d'une communauté de type C à une communauté de type B	19 janvier 2023	18 février 2023
Norouestel Inc.	AMT 1175 Tarif général et Tarif des services téléphoniques privés – Reclassification de Whatì (Territoires du Nord-Ouest) d'une communauté de type C à une communauté de type B	19 janvier 2023	9 février 2023
TELUS Communications Inc.	AMT 577 Tarif général – Entreprises de services locaux concurrentes (ESLC) – Élargissement des activités des ESLC à Coldwater (Ontario)	19 janvier 2023	3 février 2023

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général